

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2026

Personne physique

Pour adhérer au Pôle Patrimoine en tant que personne physique, vous devez mener une activité significative dans le secteur du patrimoine en Pays-de-la-Loire et payer une cotisation annuelle.

Toute demande d'adhésion est approuvée par le bureau. L'adhésion est effective après réception de la notification de validation et règlement de la cotisation annuelle.

Deux façons d'adhérer :

En ligne, sur le site internet de Pôle Patrimoine :



Par voie postale, en retournant ce bulletin accompagné du règlement à :

**Pôle Patrimoine
39 rue Félix Thomas
44000 Nantes**

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ

*Nom :

*Prénom :

*Courriel :

*Téléphone : Mobile :

Site internet / réseaux sociaux :

*Adresse (n° et voie) :

*Code postal :

*Commune :

*Activité / Profession :

Le cas échéant, nom de la structure dans laquelle vous exercez cette activité :

Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

39 rue Félix Thomas – 44000 Nantes
06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr
www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

*Vos domaines d'activité (choix multiples) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Recherche, inventaire | ☐ Insertion professionnelle |
| ☐ Préservation, conservation, restauration | ☐ Conseil, études, expertise et maîtrise d'oeuvre |
| ☐ Action culturelle et pédagogique | ☐ Collecte de fonds et financement |
| ☐ Animation, événement, sensibilisation | ☐ Gestion, développement, ingénierie culturelle |
| ☐ Edition et communication | ☐ Fédération – Syndicat professionnel |
| ☐ Formation initiale et continue | |

*Types de patrimoine concernés (cases à cocher – choix multiples) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Immatériel | ☐ Mobilier |
| ☐ mémoire orale et traditions | ☐ livres et archives |
| ☐ savoir-faire | ☐ antiquités et objets d'art |
| ☐ gastronomie et œnologie | ☐ scientifique et technique |
| ☐ Immobilier | ☐ Naturel |
| ☐ civil | ☐ parcs et jardin |
| ☐ technique et industriel | ☐ maritime, fluvial et lacustre |
| ☐ religieux | ☐ paysage, forêt, géologique |
| | ☐ Généraliste |
| | ☐ Autre : |

MOTIVATIONS

Merci de motiver votre demande d'adhésion en répondant aux questions ci-dessous :

*Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous adhérer au réseau Pôle Patrimoine ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

*Quel est votre parcours au sein du secteur du patrimoine (expériences, formations, emplois...) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

39 rue Félix Thomas – 44000 Nantes
06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr
www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

*Quels sont vos domaines d'expertise ou vos compétences en matière de patrimoine ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CHOIX DU COLLÈGE

Afin de représenter la diversité de la filière du patrimoine, l'association est organisée en collèges d'adhésion. Conformément aux statuts, votre choix détermine le collège dans lequel vous voterez lors de l'Assemblée générale pour désigner les représentants au conseil d'administration.

***(Un seul choix possible :)**

- ☐ Collège 1 - RECHERCHE, ETUDE ET INVENTAIRE
- ☐ Collège 2 - PRÉSERVATION, CONSERVATION ET RESTAURATION
- ☐ Collège 3 - VALORISATION
- ☐ Collège 4 - FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE
- ☐ Collège 5 - ACCOMPAGNEMENT

COTISATION

La cotisation annuelle correspond à une année civile.

En tant que particulier, vous pouvez disposer d'une réduction d'impôt correspondant à 66% du montant de la cotisation d'adhésion. Cette réduction d'impôt s'applique dans la limite de 20% du revenu imposable.

- ☐ **Tarif individu-e** : 30 €
- ☐ **Tarif réduit** (étudiants, retraités, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux) : 10€

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Il vous est possible de soutenir davantage l'association afin de contribuer à son développement en effectuant un don volontaire. Son montant reste libre et selon vos moyens. Il peut être versé à tout moment de l'année.

Tout comme la cotisation, le don à une association reconnue d'intérêt général vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt correspondant à 66% du montant. Cette réduction d'impôt s'applique dans la limite de 20% du revenu imposable.

VALIDATION

En validant votre demande d'adhésion, vous attestez avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et les approuver sans réserve. L'équipe de Pôle Patrimoine reviendra très prochainement vers vous afin de confirmer votre adhésion et vous permettre de compléter votre fiche adhérent sur l'annuaire du site www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

39 rue Félix Thomas – 44000 Nantes
06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr
www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

PROTECTION DES DONNÉES

L'ensemble des données collectées ne sont en aucun cas données ou vendues à des tiers et permettront à votre structure d'être contactée. En remplissant ces champs, vous autorisez le Pôle Patrimoine à afficher ces données sur son site internet www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr

ENGAGEMENT ET RÈGLEMENT

*Je soussigné·e, verse la somme de€ au titre de mon adhésion à l'association Pôle Patrimoine pour l'année 2026.

Je souhaite également soutenir l'association par une contribution volontaire d'un montant de€.

*Je règle :

- ☐ Par virement bancaire à l'ordre de Pôle Patrimoine. *Objet : adhésion 2026 + nom de la structure adhérente. RIB de Pôle Patrimoine : voir notice explicative d'adhésion ci-jointe.*
- ☐ Par chèque à l'ordre de Pôle Patrimoine.

À, le

Signature :

Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire

39 rue Félix Thomas – 44000 Nantes
06 38 76 69 19 - contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr
www.polepatrimoine-paysdelaloire.fr